



35250

Conseil Municipal d'Andouillé Neuville
Séance du Lundi 27 Septembre 2021

Présents : Mathias Canto, Aurore Gely-Pernot, Catherine Gautier, Maxime Poiteaux, Julien Lemarié, Laurent Juin, Pierre Lehérisse, Christophe Juin, Cécile Perrot, Denis Tunier, Irène Cloteau, Frédéric Menant.

Absents Excusés : Emmanuel Eloré pouvoir à Cécile Perrot, Jean-Claude Pannetier pouvoir à Catherine Gautier

Absents :

Secrétaire de Séance : Mathias Canto

Approbation Compte-Rendu Conseil Municipal du 30 Août 2021.

1) Renouvellement Contrat Unique d'Insertion : Notification Pôle Emploi

Mme Aurore Gely-Pernot rappelle que les Elus, en séance du 30.08.2021, ont décidé de renouveler le Contrat Unique d'Insertion du 01.08.2021 au 31.07.2022, avec une aide de l'Etat à hauteur de 50%.

Cependant, Mme Aurore Gely-Pernot porte à la connaissance du conseil municipal la notification d'attribution de Pôle Emploi, à savoir un taux de prise en charge porté par le Préfet à 35% pour une période du 01.08.2021 au 30.06.2022.

En conséquence, il convient d'adopter une nouvelle délibération, qui annule et remplace celle du 30.08.2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de renouveler le Contrat Unique d'Insertion du 01.08.2021 au 31.07.2022, contrat d'une durée hebdomadaire de travail de 20 heures, avec une aide de l'Etat à hauteur de 35% pour une période du 01.08.2021 au 30.06.2022.

2) Travaux aménagement de sécurité : Amendes de Police

Mme Aurore Gely-Pernot rappelle que les Elus, en séance du 25 Janvier 2021, ont sollicité une aide auprès du Département au titre de la répartition des recettes des amendes de police pour des travaux d'aménagement de sécurité à réaliser Rue de Princé et à la Boulangerie.

A ce titre, la commune peut bénéficier d'une subvention d'un montant de 8139 euros. Il convient de délibérer pour approuver la subvention et pour engager les travaux

En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

* **ACCEPTE** la subvention d'un montant de 8139 E au titre de la répartition du produit des amendes de police

* **S'ENGAGE** à réaliser les travaux prévus dans les plus brefs délais.

3) Bibliothèque : Budget Ouvrages 2021

Mme Aurore Gely-Pernot rappelle que les Elus, en séance du 25 Janvier 2021, ont décidé :

- * de fixer à 1000 euros le montant des dépenses 2021 pour l'achat d'ouvrages et de périodiques. A ce jour, les dépenses réalisées s'élèvent à 978.21 euros.
- * de renouveler avec les Communes de Gahard, de Saint Aubin d'Aubigné et de Saint Germain sur Ille l'organisation du Salon du Livre 2021 et de demander une subvention d'un montant de 1 460 euros auprès du Département d'Ille et Vilaine au titre du contrat de territoire 2017-2021, sur une dépense totale estimée à 2 920 euros HT. A ce jour, le budget animation retenu pour le Salon du Livre est inférieur au plan de financement prévisionnel.

Considérant que le budget animation est inférieur à l'estimatif prévisionnel, et vu la demande de l'Adjointe du Patrimoine sollicitant l'attribution d'un budget supplémentaire d'un montant de 57 euros destiné à l'achat d'ouvrages pour le salon du livre « Lire en Automne », le conseil municipal, à l'unanimité, valide ladite demande.

4) Rétrocession Lotissement Le Verger

Mme Aurore Gely-Pernot rappelle que les Elus ont accepté le principe d'une rétrocession des espaces communs du lotissement Le Verger sous réserve de l'établissement d'une étude d'éclairage.

Mme Aurore Gely-Pernot informe le conseil municipal que ladite réserve est levée. En effet, face à la demande de la commune, le lotisseur privé Acanthe a répondu : « *L'éclairage du lotissement a été réalisé dans les règles de l'art suivant le Permis d'Aménager déposé le 13 juillet 2011 et autorisé le 09 décembre 2011. L'article 6 du programme des Travaux précise les prestations en matière d'éclairage public, à savoir l'éclairage public du lotissement sera assuré par des foyers lumineux qui seront posés aux points caractéristiques des voies afin d'en souligner la position plutôt que d'en assurer un niveau d'éclairage important et uniforme. Le modèle sera soumis pour agrément par la commune.*

Le plan des travaux du Permis d'Aménager prévoyait 12 candélabres à l'intérieur du périmètre du lotissement. Ces 12 candélabres ont bien été posés ainsi que 3 autres candélabres (non prévus au Permis) route d'Aubigné, le long du chemin piéton. En ce sens, nos travaux respectent pleinement le Permis d'Aménager ».

Cependant, vu qu'il reste des maisons à construire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'émettre une nouvelle réserve, à savoir la validation de la rétrocession des espaces communs dudit lotissement **sous réserve de l'achèvement de toutes les constructions.**

5) SDE 35 : Compétence Infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables

Promulguée en décembre 2019, la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) fait du déploiement du véhicule électrique une priorité pour parvenir à la neutralité carbone en 2050. Pour ce faire, cette même loi a créé un outil de planification : le schéma directeur de développement des infrastructures de recharge de véhicules électriques.

Afin d'intégrer la commune dans ce document de planification, le SDE35 propose de délibérer, pour le 31 septembre 2021 au plus tard, pour transférer la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » au SDE35. Cette délibération n'entraînera pas automatiquement la réalisation d'infrastructures de charge pour véhicules électriques sur la commune par le SDE35, mais elle permettra de la rendre possible.

En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil municipal, 13 pour 1 contre, approuve le transfert de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » au SDE35.

6) Questions Diverses

- * Estimatif restauration clocher église : il est demandé à l'architecte de revoir son projet à la baisse en proposant des options à retenir ou non par les Elus.
- * Evaluation de la Police de l'Eau du Système d'Assainissement Collectif - prévoir une réunion avec tous les interlocuteurs concernés
- * Emploi Agent Technique : Fin du CDD au 31.12.2021 - réflexions quant à la création d'un emploi permanent d'une durée hebdomadaire de travail de 8 heures
- * Distributeur de pain : à la recherche d'une boulangerie
- * Tables Chaises Associations Communales : gratuité + caution 20 E pour les chaises
- * Dossier Impasse la Fontaine : Demande de Mr Canto Jacques-Hervé pour acheter une portion de l'impasse
- * Préavis locataire rue de la Vallée : logement vacant au 24 octobre 2021
- * FC Aubinois : maintien de la convention de mise à disposition du terrain de football
- * Accueil enfant en situation de handicap sur les temps périscolaires
- * Espace jeux : dégradation du mobilier
- * Elections complémentaires
- * Avis communal projet de territoire 2021-2026 : réponse de la Communauté de Communes Val d'Ille Aubigné
- * PLUi : évolutions envisagées à lister avant le 30 novembre 2021
- * Enquête Publique du 20 septembre au 20 octobre 2021 SAS PIGEON CARRIERES : Avis du Conseil Municipal à la prochaine séance
- * Proposition Véolia Extension Réseau Eaux Usées - il est décidé de demander d'autres devis
- * Groupe scolaire : matériel informatique à renouveler
- * Prochain Conseil Municipal Lundi 25 Octobre 2021 à 20h30.

Séance levée à 23h11.